

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Le rameau de sapin : journal de vulgarisation des sciences naturelles**

Band (Jahr): **35 (1901)**

Heft 12

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Rameau de Sapin

Neuchâtel, le 1^{er} Décembre 1901.

Ce Journal paraît une fois par mois.

On s'abonne chez M^r le Prof. Fritz Tripet, à Neuchâtel, au prix de fr. 2.50 par an pour la Suisse et fr. 3.- pour l'étranger.
Abonnement pris dans les Bureaux de Poste, au prix de fr. 2.60 pour la Suisse et fr. 3.50 pour l'étranger

SOUVENIR D'ANTAN

(SUITE ET FIN)

Où! la belle bête que cet échassier! était-il blanc! et gracieux... et agaçant, hors de ma portée!
Que de fois l'ai-je regardé avec envie à travers ma lunette, arpentant gravement d'un pas noble et hautain les herbes submergées de son coin de marais; ou bien, posé sur une patte, la tête dans ses épaules de neige, dormant au bon soleil printanier! Hélas! pas mèche d'arriver en loquette jusqu'à lui, car il y avait des terrains exondés entre le lac et la mare qu'il avait choisie pour séjour, et puis, circonstance particulièrement délicate, celle-ci se trouvait tout juste sous les fenêtres du poste de gendarmerie bernoise du Pont de Ffièle, sans le plus maigre buisson qui pût intercepter le coup d'œil vigilant du féroce gendarme! Il s'appelait Sygga, ce "diable" d'ours et portait bien son nom! Tous les hommes des villages voisins avaient passé en correctionnelle pour avoir été surpris, fumant la pipe dans leurs granges; déguisé en marchand de bétail, vétérinaire ou en tel autre professionnel campagnard, Sygga s'était fait bon enfant, il avait offert des cigares, du tabac, des allumettes pour mieux pincer les naïfs, bref ils y avaient tous passé, et moi avec pour avoir un jour chassé avec un chien qui ne m'appartenait pas. Je vous demande, quel crime! "Vous pouvez être innocent, m'avait dit le Président du Tribunal de Cerlier, c'est possible, mais nous ne blâmons jamais nos agents, je vous condamne au minimum, c'est fr. 20.-"! Encore ému de ce souvenir cuisant de la "Justice de Berne", je me bornais donc à surveiller de loin les allures de ma belle étrangère d'aigrette qui, en pleine sécurité, rêvait sans doute des vastes marécages de la Hongrie, sa patrie, et je comptais bien qu'un beau matin, lassée de sa mare, elle viendrait enfin pointer une pointe vers les bords du lac, où je me réservais de lui serrer la patte à ma façon. Hélas! ce fut et resta un beau rêve: un jour l'aigrette disparut.

Mais voilà que peu après arriva un nouvel hôte, que je n'avais jamais vu non plus; c'était un superbe vanneau mélanogaster (vanneau suisse) en plumage de noce, au ventre noir et luisant comme de l'ébène poli. Les premiers jours, impossible d'arriver à une distance raisonnable de l'oiseau; ce diable d'inconnu avait la méfiance des nouveaux débarqués et à 100 mètres de l'homme rasé au fond de sa loquette, il jugeait prudent de prendre son vol et de faire une remise respectable. Heureusement qu'il affectionnait les îlots de sable entourés d'eau ou le bord des nombreux petits fjords de la grève où je pouvais facilement le suivre. Enfin, après nombre de "traînées" stériles, un jour mon vanneau s'oublie dans un repas de petits mollusques et: pan! Arrivé à 50 pas de lui, je le culbute. Presque aussitôt l'oiseau se relève et pique droit vers l'intérieur du marais, puis tout à coup je le vois s'élever

perpendiculairement, décrire quelques tours de spirale pour retomber comme une pierre. "Un plomb dans la tête, me dis-je, allons-y, il est mort !" En effet, un instant après, je ramassais ma superbe proie, dont aucune plume ne manquait à l'appel et qui ne laissait voir d'autre trace de blessure qu'une forte goutte de sang sur un œil. Pour ne pas tacher le plumage de mon vanneau, je passais délicatement la lame de mon couteau sous le caillot, lorsque retentit soudain sur le lac le coup de sifflet strident, à moi bien connu, de mon compère Bourguignon que j'avais rencontré peu auparavant quittant le saut des truites. "Gare à Sygax !" pense-je immédiatement. Je me dresse comme un ressort, je jette un coup d'œil circulaire et, très distinctement, je vois au travers d'une touffe de roseaux clairsemés s'écraser une silhouette de bonhomme en blouse bleue, en chapeau de paille, le tout juste de la tournure du terrible Pandore du Pont de Fâle! - Alors, pendant la durée d'un éclair, se passa au plus profond de mon être la lutte entre l'Indien que tout chasseur, même honnête, héberge en soi, et l'homme civilisé, porteur d'un permis ornithologique aux armes de son canton. Or, celui-ci, malgré le superbe sceau aux armes de la République et canton de Neuchâtel qui l'ornait, me sembla peu sûr et sujet à caution aux yeux d'un Bernois. Je revis en un clin d'œil la petite salle du Tribunal de Cerlier et la tête du vieux Président Sigry qui ne blâmait jamais ses agents; je pressentis au creux de l'estomac ce vague indéfinissable, ce quelque chose de "cotonneux" qui vous prend dans les jambes à l'appel traditionnel du "Prévenu, avancez à la barre!" et la Justice de Berne se dressa toute raide et droite devant moi: l'Indien l'emporta! - "J'ai cent mètres à franchir pour atteindre ma loquette, maître Sygax en aura trois cents pour me rejoindre, rien ne presse, allons nous en tranquillement comme un homme dont la conscience est sereine, puis dans un instant nous verrons bien lequel des deux roulera l'autre!" Tout en faisant ces sages réflexions, j'enveloppais soigneusement mon vanneau dans mon mouchoir de poche que je glissais à sa place et je regagne mon bateau tout en réglant mon pas sur celui du gendarme. Celui-ci, qui ne pensait pas qu'il était éventé, arrivait par bonds, à la manière du tigre, profitant, pour se masquer, des touffes de roseaux et des buissons, traversant les clairières rapidement pour se raser dès que je tournais un brin la tête. Enfin m'y voici, avec une bonne avance: je pousse mon "royeux" et, la godille en mains, j'atteins une profondeur d'eau suffisante pour ôter à mon ennemi toute velléité de perquisition sous-lacustre; puis, v'là! du pied, je fais glisser ma canardière au fond du lac, puis ma lunette, mes palettes, bref, tout ce qui pouvait me compromettre à l'ex-

amen auquel j'allais volontairement me soumettre un instant plus tard. Oh! quelle farce! j'en ris encore en ce moment.

Alors je me retourne, je prends rapidement deux points de repère à la côte pour retrouver le soir mes objets noyés et je reviens innocemment tirer ma loquette sur le sable. Il fallait voir, à une certaine distance, Bourguignon et ses deux cousins se torturer les côtes sur leurs loquettes et les entendre se gaudir, car eux avaient tout deviné et tout vu, tandis que Sygax, préoccupé avant tout d'arriver sur moi, en tapinois, rampait toutes les fois qu'il lui fallait traverser un espace libre et n'avait pu assister à la mystification. Enfin il bondit sur moi,



me met la main sur l'épaule et me dit, triomphant : "Herr Doktor, Sie haben geschossen ! (Monsieur le Docteur, vous avez tiré !). Stupéfait, je me retourne et réponds tranquillement : "So ! Herr Gyga, was machen Sie denn hier, ist das Rauchen auf dem Moos untersagt ?" (M. Gyga, que faites-vous donc ici, est-il défendu de fumer sur le marais ?). - "Si haben geschossen, sag ich Ihnen !" (Vous avez tiré, vous dis-je !) et il s'élance à grands sauts vers ma loquette qu'il trouve absolument... vide... Décirer la tête de cet honnête gendarme est impossible ; il passa du rouge violet au blanc de cire, de la rage violente à la stupeur, mais il lui fallut bien, bon gré malgré, se rendre à l'évidence ; je retournai même mes poches sous le nez du gendarme après en avoir retiré mon mouchoir et je finis par lui dire, en guise de consolation, que j'avais aussi entendu tirer dans les environs, mais que le marais était grand et que les distances y étaient trompeuses..., qu'il ait à s'en souvenir pour une autre fois ! mais que ce qu'il dirait de plus viendrait certainement du malin !

Le soir, je repêchais mes outils au complet, toutefois non sans avoir préalablement assisté de loin au retour de maître Gyga à son domicile. Il gûetta bien quelques heures à l'entour avant de s'en aller, car il soupçonnait un tour de ma façon, mais le temps n'était jamais long en compagnie de mes amis du Vully, qui avaient, eux aussi, de bons motifs de se gausser avec moi du Pandore bernois.

Je laisse à penser si je me donnai de la peine pour rendre une vie apparente à mon Yanneau suisse et quel plaisir j'ai, après 25 ans, à l'aller voir quelquefois dans sa vitrine. D^r Paul Vouga.

LES EMPOISONNEMENTS PAR LES CHAMPIGNONS

(SUITE)

Pour rendre plus objective la description précédente, je transcris ci-après deux observations :

a) Empoisonnement par l'*Amanita muscaria* (Observation personnelle).

En septembre 1892, vers les 5 h. du soir, je fus appelé en toute hâte auprès de 4 Italiens demeurant à 3 Km. de La Chaux-de-Fonds. Le messenger me dit qu'ils sont empoisonnés par des champignons mangés au repas de midi. A mon arrivée, les 4 malades sont profondément endormis : la respiration est bruyante, le pouls faible et rapide. Les appels, les secousses, rien ne peut sortir mes hommes de leur sommeil. Je fais à chacun une piqûre d'éther camphré et une de sulfate de strychnine. L'effet fut des plus prompts. Ils s'assirent tous quatre sur leur séant et regardèrent hébétés autour d'eux. J'en profitai pour laver à chacun l'estomac au moyen d'un siphon à grande lumière. Ces lavages ramenèrent une quantité prodigieuse de fragments d'Amanite tue-mouches. Ceci fait, j'administrai à chacun une pleine cuillerée d'huile de ricin. Le lendemain matin, tous quatre reprenaient le travail.

Les paysans chez qui ces quatre Italiens logeaient les avaient entendus, vers 2 heures de l'après-midi, sauter dans la grange, se livrer à des exercices bruyants, et hurler comme des sauvages. A 3 h., tous dormaient profondément et leurs hôtes avaient cru à une ivresse pure et simple. Ce n'est qu'à 4 h., en examinant les restes du dîner, qu'ils se rendirent compte de la réalité et me firent appeler. Le repas de midi de ces 4 hommes était composé uniquement de ces Amanites, qui avaient été prises en grande quantité.

b) Empoisonnement par l'*Amanita pantherina* (Observation du D^r Plançon : Thèse de Montpellier, 1883).

En septembre 1878, Madame A. D. et sa fille mangèrent un plat de champignons parmi lesquels se trouvait, selon toutes présomptions, une *Amanita pantherina*. C'était le soir à 6 1/2 h. A table même, l'une et l'autre sont prises de somnolence ; elles se couchent de bonne heure et s'endorment. Vers 10 h. du soir, la fille se lève avec un malaise assez prononcé. Elle appelle sa mère, qui éprouve au même instant

des symptômes identiques. S'une et l'autre se lèvent en tâtonnant, la tête lourde, les jambes vacillantes, et passent avec peine dans la pièce à côté, où elles se mettent en devoir d'allumer du feu pour faire de la tisane. Leurs idées étaient déjà très troubles, au point qu'au lieu d'allumer le bois dans le foyer, elles le placent au milieu de la pièce et y mettent le feu. Alors leur ivresse devient complète : elles se mettent à danser et à sauter autour du feu, toutes deux, pieds nus et en chemise. La vue de la flamme éveille chez la mère l'idée d'un incendie ; elle cherche à l'éteindre avec une carafe, mais les forces lui manquent et elle tombe sans connaissance à côté du feu. Le danger que court la mère dégrise un peu sa fille, qui veut aller chercher du secours. Elle met plus d'un quart d'heure pour trouver la porte, l'ouvre enfin et sort en chemise sous la pluie. Il est 11 h. du soir. Elle échoue épuisée chez les voisins, où on la couche. On s'empresse de courir à la mère, qu'on trouve évanouie auprès du feu. Quelques heures plus tard le Docteur arrive, qui trouve les deux malades guéries. Elles avaient vomie et tout s'était complètement dissipé. La mère ne se rappelait rien et la fille ne retrouva le souvenir que le lendemain.

Le tableau suivant fixera les caractères différentiels des deux empoisonnements, par la phalline et la muscarine :

Empoisonnement par	Incubation	Début	Troubles gastro-intestinaux	Rémissions	Intelligence mémoire	Issue	Durée
la muscarine	2 heures	Rapide, bruyant	Précoces	Nulles	Troublées, délire	Guérison	24 à 48 heures
la phalline	11 heures	Tardif, silencieux	Tardifs	Fréquentes	Intactes	Mort	48 à 72 heures

3° Empoisonnements par les champignons autres que les Amanites.

a) Par *Volvaria viperina* (*Agaricus conicus*) : Ses *Volvaires*, ai-je dit plus haut, sont des Amanites à spores roses. Ces champignons doivent être rattachés au groupe de la phalline et les empoisonnements qu'ils provoquent en ont toute la gravité.

b) Par toutes les espèces autres que les Amanites et citées comme venéneuses ou suspectes : Ces champignons provoquent une indigestion plus ou moins violente et cette indigestion ne peut pas être différenciée de celles produites par des causes plus banales. Sa mort, très exceptionnelle, se produit chez les malades affaiblis ou ayant mangé des champignons en quantité énorme.

c) Par les champignons avariés : Ses symptômes qu'ils provoquent sont aussi ceux d'une violente indigestion qui n'a rien de spécial.

d) Par les champignons (*Morchella*, *Helvella*) renfermant de l'acide helvellique : Cet acide a une action analogue à celle de la phalline. Je me hâte d'ajouter que cette action est détruite par la chaleur, les lavages, la dessiccation, en sorte que pour s'empoisonner avec des morilles ou des helvelles, il faudrait les manger fraîches, crues et non lavées, circonstances aussi exceptionnelles que l'empoisonnement par ces champignons, empoisonnement qui, pratiquement, ne présente aucun intérêt.

e) Par l'acide oxalique : Ses champignons renferment parfois de l'acide oxalique fixé par de la chaux. Il se montre à la surface des champignons et est enlevé mécaniquement par les lavages à l'eau tiède. Quiconque sera empoisonné par l'oxalate de chaux sera donc convaincu d'avoir pris un repas mal lavé, cas exceptionnel. Cet empoisonnement provoque une inflammation du tube gastro-intestinal, des malaises, des sueurs froides, et ne peut être bien dangereux que pour les organismes affaiblis.

(A suivre.)

Dr E. Robert-Tissot.